

Résidence LES ACADEMIES LORRAINES

LOGEMENTS D'ÉTUDIANTS EN RÉUSSITE

Nancy

La résidence dispose de 150 logements (studios et T2) meublés et équipés de 17m² à 47m².



LOGIFAC VOUS APporte toutes les garanties nécessaires à votre installation

Les résidences LOGIFAC sont adaptées au mode de vie étudiant : elles sont situées à proximité des campus ou des centres-villes. Nos logements ouvrent droit aux aides au logement de la CAF.

Dans chaque résidence, nous vous accompagnons de la visite à la signature du bail et tout au long de votre location.

Contactez-nous, nous vous conseillerons sur le meilleur choix pour vous !

44/48, boulevard Albert
1er
54000 Nancy

03 83 54 18 96

150 logements (studios et T2) meublés et équipés de 17m² à 47m².

**Loyer/mois à partir de
527,00 €**

Loyer TTC pour le logement A110 (charges et TEOM comprises et hors électricité).

Consommation énergétiques indicatives : en cours
Gaz à effet de serre : en cours

Frais de dossier à partir de 380 €

Le montant diffère selon les partenaires de la résidence liés par une convention notamment des établissements d'enseignement ou des associations.

Organismes en partenariat exclusif



Particulièrement adaptée aux étudiants, nos résidences sont parfois également accessibles aux jeunes actifs en formation.

Les caractéristiques de nos logements ouvrent la possibilité de percevoir l'Aide au Logement Social (ALS) qui est déduite chaque mois du loyer.

Pour faire une demande de logement :

- Rendez-vous sur www.logifac.fr
- Cliquez sur « Je réserve » sur la page de la résidence souhaitée
- Remplissez votre dossier directement en ligne et envoyez vos pièces justificatives



**AVANTAGE
LOGIFAC**

Choisissez votre date de début de location

Nos services disponibles



Wifi



Laverie **



Surveillance vidéo



Badge Vigilic



Digicode



Parking **



Emplacement à vélos



Équipe de la résidence



Coworking

PRÉSENTATION DES STUDIOS :

Chaque logement comporte une porte palière isolante avec pour la sécurité une serrure trois points donnant sur une entrée qui dessert :

- La salle de douche : lavabo, douche, WC.
 - La pièce principale meublée : lit, table, chaises, grand placard avec penderie, bureau et fauteuil.
 - Le coin cuisine équipé : évier, plaques vitrocéramiques, micro-ondes/grill, réfrigérateur, placards, kit vaisselle.

Certains studios sont conçus pour permettre le passage et la rotation d'un fauteuil roulant.

PRÉSENTATION DES ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS* :

Les équipes de la résidence sont la disposition des locataires pour toutes questions techniques et administratives

Un agent de permanence assure une veille la nuit et le week-end pour les interventions d'urgence (hors vacances scolaires).

Divers équipements sont mis à la disposition des occupants : accès sécurisé avec digicode et badge Vigik, vidéosurveillance, parking**, local à vélos, salle commune avec TV, kit linge**, salle de sport, baby-foot, Wifi (compris dans le loyer), laverie**, prêt d'aspirateur, de table et de fer à repasser ainsi que de sèche-cheveux.



Photo de l'intérieur des logements

Les provisions sur charges incluent :

- La consommation d'eau froide du studio.
 - L'abonnement et les consommations de chauffage, d'eau chaude et d'électricité.
 - Les frais d'électricité et d'eau pour les parties communes.
 - Les frais d'entretien ascenseur, VMC, matériel de sécurité et des autres équipements communs de la résidence.
 - Les frais liés à l'usage d'Internet.
 - La taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Le résident prend directement en charge :

- Les réparations locatives telles que définies par le décret 87-712 du 26 Août 1987.
 - La taxe d'habitation.
 - L'assurance locative obligatoire (souscription possible au bureau de la résidence).
 - Les frais liés à l'usage de la laverie et parking.

***Susceptibles d'être modifiés ou supprimés.**
****Voir les tarifs et les conditions à l'accueil de la résidence**

**Voir les tarifs et les conditions à l'accueil de la résidence





SPÉCIAL RENTRÉE SANS STRESS !

Faites une demande de logement tant que celui que vous préférez est disponible et annulez votre bail en cas de besoin.

EXCLUSIVITÉ LOGIFAC !

Si vous signez votre contrat de location avant le 15 juin 2025, vous choisissez votre date de début de contrat et vous pouvez vous désister*.

- 1 Choisissez vos résidences préférées en un clic.
- 2 Préparez vos pièces justificatives et déposez-les en ligne.
- 3 Les équipes de la résidence vous recontacteront pour programmer une visite.



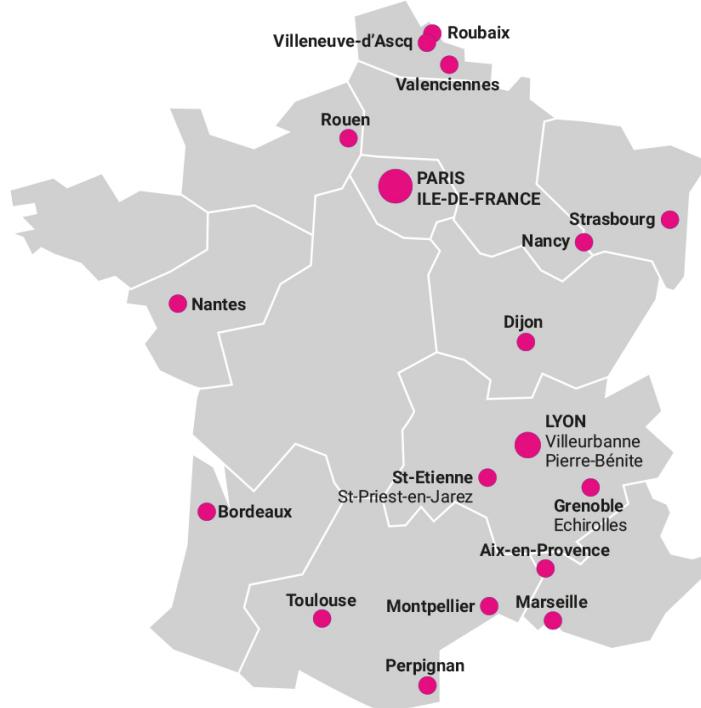
* Faites votre demande sans attendre d'avoir passé vos examens ! Vous pourrez annuler votre bail en cas d'échec au baccalauréat 2025, à un examen, ou une admission dans un établissement se situant dans une autre ville que celle de la résidence concernée. Le contrat ne pourra pas être annulé après le 17 juillet 2025 et commencera à la date que vous aurez choisi. Conditions variables selon les résidences et les périodes de l'année.



LE CHOIX

AIX-EN-PROVENCE
BORDEAUX
DIJON
GRENOBLE - ÉCHIROLLES
LYON - VILLEURBANNE
PIERRE-BÉNITE
MARSEILLE
MONTPELLIER
NANCY
NANTES
PARIS
PERPIGNAN
ROUBAIX
ROUEN
ST-ÉTIENNE
ST-PRIEST-EN-JAREZ
STRASBOURG
TOULOUSE
VALENCIENNES
VILLENEUVE-D'ASCQ
Île-de-France :
AUBERVILLIERS
GENTILLY
IVRY-SUR-SEINE
VILLIERS-SUR-MARNE

43 RÉSIDENCES
DANS 26 VILLES ÉTUDIANTES
+ DE 5 300 LOGEMENTS MEUBLÉS ET ÉQUIPÉS



LOGEMENTS D'ÉTUDIANTS EN RÉUSSITE